

DÉCISION DU MAIRE DU 12 JUIN 2025

OBJET : CESSIION DE JARDINIÈRES EN BETON

Vu la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 2020, visée par Monsieur le Sous-Préfet d'AUTUN le 30 juin 2020, qui donne délégation à Madame CORDELIER Chantal, Maire, pour certaines dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition d'achat présentée par Monsieur Claude LAINE, domicilié 36150 VATAN – 48 avenue de Paris

DÉCIDE

Article 1 : De céder à Monsieur Claude LAINE, domicilié 36150 VATAN – 48 avenue de Paris, pour un montant de 50€, les 2 jardinières en béton.

Article 2 : Cette somme sera affectée à l'article 75888 du budget principal 2025.

LE BREUIL, le 12 juin 2025

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture
et publié, affiché ou notifié le

16 JUIN 2025

POUR **LE MAIRE**, par délégation,
Renaud VIBERT, DGS



Chantal CORDELIER
Maire

